

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2016 en faveur du G.C.S.M.S. "Le Fil Rouge Alzheimer"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au Groupement de Coopération Social et Médico-Social (G.C.S.M.S.) Alzheimer du pays d'Aubagne, dénommé le « Le Fil Rouge Alzheimer » au titre de l'année 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport.

La dépense d'un montant de 30 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 65, fonction 53, nature 6574 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée